



DOSSIER DE PRESSE

Nantes, le 3 septembre 2019

Lancement du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales en Loire-Atlantique



Des actions concrètes
pour **prévenir et lutter**
contre les violences
sexistes et sexuelles

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Le Grenelle de la lutte contre les violences faites aux femmes est lancé partout en France ce mardi 3 septembre. Il a été également lancé en Loire-Atlantique par Johann Mougenot, directeur de cabinet du préfet et Pierre Sennès, procureur de la République du TGI de Nantes en présence d'une quarantaine de participants représentant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations impliquées dans la lutte contre les violentes faites aux femmes.

À ce jour, 100 meurtres de femmes par leur compagnon ou ex compagnon ont été dénombrés par les associations depuis le début de l'année. Pour faire face à l'ampleur des féminicides, l'État s'engage sans relâche.

Le Président de la République est le premier président français à avoir dénoncé les féminicides à la tribune de l'ONU devant les chefs d'État du monde entier, en utilisant ce mot, utilisé institutionnellement depuis ce quinquennat. Il a décrété l'égalité entre les femmes et les hommes grande cause du quinquennat, avec trois priorités : l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité, un meilleur accompagnement des victimes et un renforcement de l'arsenal répressif.

Le 7 juillet dernier, Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a annoncé la tenue d'un « Grenelle » consacré à la lutte contre les violences conjugales qui est organisé le 3/09/2019, en écho au 3919, numéro national d'écoute sur les violences faites aux femmes.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes constituent ainsi une priorité de l'action du Gouvernement, qui se traduit par des actions concrètes :

- la création du délit d'outrage sexiste par la loi du 3 août 2018 ;
- la mise en place d'une plateforme de signalement, des violences sexistes et sexuelles. Il ne s'agit pas d'un portail de dépôt de plainte en ligne, mais d'un outil permettant aux victimes d'avoir des informations sur les démarches et d'être orientées vers les commissariats et gendarmeries ;
- le lancement d'une campagne de communication nationale « réagir peut tout changer » destinée à l'entourage des victimes et aux témoins de violences sexistes et sexuelles ;
- la mise en place de dix unités spécialisées de prise en charge globale du psycho-trauma dans des centres hospitaliers
- la géolocalisation des places d'hébergement d'urgence, qui devrait être prochainement accessible aux professionnels.
- la demande par une circulaire en mai 2019 d'un plus grand recours à l'ordonnance de protection, sous l'égide du juge aux affaires familiales.
- 120 000 euros supplémentaires pour le numéro d'écoute national 3919, pour un objectif de 100% d'appels répondus.

Évolution des chiffres en France

- En 2017, 219 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint.
- En 2018, 121 femmes sont décédées sous les coups de leur partenaire ou de leur ex-partenaire de vie. Une femme est donc morte tous les trois jours suite à des violences subies au sein du couple. Et 47 % d'entre elles étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon ou ex-compagnon.



Un numéro de téléphone dédié : le 3919

53 255 appels ont été traités par la plateforme téléphonique 3919 (numéro d'écoute national sur les violences faites aux femmes) en 2018. 77% des appels avaient pour motif des violences conjugales.

Le Grenelle des violences conjugales en Loire-Atlantique

Lancé en Loire Atlantique, ce mardi 3 septembre, ce Grenelle associe l'ensemble des acteurs du département : associations spécialisées dans l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences ainsi que les collectivités territoriales. Il prendra la forme de rendez-vous professionnels et publics où chacun pourra contribuer au débat.

La concertation avec les acteurs locaux

Trois groupes de travail réunissant les professionnels et les experts seront réunis dans ce cadre, afin d'échanger sur les thèmes suivants :

- « Comment améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes en police et gendarmerie ? » ;
- « Le développement et le suivi de recueil des plaintes des femmes victimes de violences dans les centres hospitaliers ? » ;
- « Comment mieux prévenir les violences conjugales chez les jeunes ? ».

Les chiffres de 2018 en Loire-Atlantique

- 2 féminicides sont à déplorer sur le territoire.
- Près de 1000 appels ont été passés depuis la Loire-Atlantique à la plateforme téléphonique 3919.
- 1071 faits de violences conjugales ont été constatés en 2018 par les services de gendarmerie et 1 299 par la police.

Et après ?

Les propositions issues du Grenelle permettront de nourrir le prochain plan stratégique quinquennal qui sera présenté le 25 novembre, journée internationale de lutte pour l'élimination des violences commises à l'égard des femmes. Il engagera l'État, les collectivités territoriales et les associations sur un nouveau socle de mesure.

Localement, les propositions et réflexions issues des travaux du Grenelle seront présentées aux acteurs du département à l'occasion du comité local d'aide aux victimes, qui se réunira le 25 novembre en Préfecture. Un plan d'actions départementales, annexé au protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, comprendra donc les mesures élaborées nationalement et celles que l'ensemble des partenaires locaux auront construites ensemble durant ces deux mois.

Chacun peut faire plus et mieux, à tous les niveaux, et chacun doit être mis face à ses responsabilités. Chacun peut apporter son témoignage et ses propositions, tout au long des travaux qui s'étaleront jusqu'à la fin du mois d'octobre, ainsi que tout élément utile pour des politiques publiques qui changent concrètement la vie des femmes, en communiquant sur la boîte électronique générique : grenelle@pm.gouv.fr

Ainsi, dans le cadre de ce Grenelle, en plus des moyens déjà mobilisés par l'État, Marlène Schiappa, a décidé de consacrer, 1 million d'euros à des initiatives locales en faveur de la lutte contre les violences conjugales. Ce Fonds territorial, appelé « Fonds Catherine » (car il existe en France autant de femmes appelées « Catherine » que de femmes victimes de violences conjugales), sera attribué à des projets soigneusement sélectionnés et structurants en termes de politique publique et d'impact auprès des femmes concernées dans les territoires.

L'instruction des projets se déroulera entre fin septembre et mi-octobre, leur validation devrait être annoncée autour du 25 novembre.